ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Mines d'uranium de la Haute-Vienne

Question écrite n° 46073

Texte de la question

M. Jacques-Michel Faure appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation des communes minieres de la Haute-Vienne. Compte tenu de l'arret de l'exploitation de l'uranium, de nombreuses communes ont en effet perdu la ressource essentielle que constituait pour elles la redevance des mines. En outre, la demolition du foncier bati de la societe exploitante, qui constitue dans bien des cas le principal contributeur foncier des communes, aura des consequences importantes pour les finances locales et contribuera a l'accroissement de la fiscalite de ces communes. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin d'apporter une compensation financiere a ces communes, par exemple sous la forme d'une dotation globale de fonctionnement speciale mines.

Texte de la réponse

Les mines d'uranium de la Haute-Vienne ont longtemps constitue une ressource significative pour les communes minieres par le biais des impots fonciers, de la taxe professionnelle et de la redevance miniere qui y etaient associes. L'epuisement des gisements a entraine la fermeture des mines et la fin des versements de la Cogema dans le cadre de ses obligations de concessionnaire vis-a-vis de l'Etat et des collectivites locales. Il appartient a l'entreprise d'aider les communes concernees a franchir ce cap. C'est ce que fait la Cogema en s'engageant a consacrer plus de 23 millions de francs pour favoriser la creation d'emploi sur l'ensemble des communes concernees, et 4 millions de francs supplementaires au developpement de l'Occitane de Bessine, zone industrielle de la communaute des communes minieres. Cet effort significatif devrait faciliter l'implantation d'activites de substitution sur le territoire des communes concernees et leur permettre de trouver ainsi dans une large mesure des ressources de substitution.

Données clés

Auteur : M. Faure Jacques-Michel
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46073
Rubrique : Minerais
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6415
Réponse publiée le : 17 février 1997, page 840